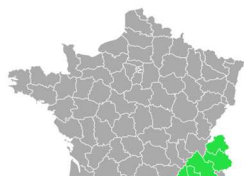




ASSOCIATION DES RETRAITÉS
ET SALARIÉS DU NOTARIAT
COMITÉ SAVOIE DAUPHINÉ

Adresser la correspondance à
Madame Suzanne GOLLIET dont l'adresse figure
en bas de la présente invitation



Chers) amis retraités

Le Comité ARSN - Savoie Dauphiné de l'association vous propose pour **l'année 2026** un voyage en
SARDAIGNE du 24 AU 30 Mai 2026.

Vous découvrirez le programme complet de ce séjour de **7 Jours** sur le site de la CRPCEN.

Le coût de ce voyage s'élève par personne à :

Base 30/34 personnes : **1 835 €**,

Base 35/39 personnes : **1 795 €**

Supplément chambre individuelle : 205 €

Hébergement en hôtels 3*** (3 hébergements pendant le programme)

Les versements sont échelonnés suivant le bulletin d'inscription ci-après : **550 €** à l'inscription à l'ordre
de AYVAD VOYAGES (chèque encaissé immédiatement) **4 CHEQUES d'ACOMPTE demandés à l'inscription**
(encaissés selon l'échéancier ci-dessous) par chèque à l'ordre d'AYVAD VOYAGES.

ECHEANCIER :

A l'inscription : 550 € par personne,

28/11/2025 : 300 € par personne

28/01/2026 : 300 € par personne

28/02/2026 : 300 € par personne

10/04/2026 : Solde (montant à reconfirmer en fonction du nombre de participants pour le **10 AVRIL 2026 au plus tard.**

Nous vous remercions de retourner à **Suzanne GOLLIET**, le **bulletin d'inscription de l'Agence**
ci-joint, avant le **20 novembre 2025** accompagné du chèque d'acompte de **550€**,

(Les hôtels et prestataires nous laissent une option jusqu'au 25 novembre 2025 seulement)

et de faire **3 chèques de 300 €**, datés du jour où vous les faites, qui seront conservés à l'Agence AYVAD
VOYAGES et qui seront remis à l'encaissement en fonction des échéances prévues. Vous serez averti par
mail de l'encaissement de votre chèque, et le solde vous sera demandé pour le **10 avril 2026.**

TOUS VOS CHEQUES DOIVENT ETRE LIBELLES à l'ordre de : AYVAD VOYAGES à RUMILLY.

Très amicalement et à bientôt le plaisir de vous voir ou revoir.

La secrétaire

Joëlle REGAIRAZ
7, Impasse Bellevue
74150 - RUMILLY
Tél : 06 07 16 68 36
Port. : 06 08 43 41 57
joelle.regairaz@gmail.com

La secrétaire adjointe

Suzanne GOLLIET
4, Résidence Beauregard
74150 - RUMILLY
Tél : 09 54 45 31 25
Port. : 06 88 55 04 65
chring@wanadoo.fr

Depuis les années 1970, les bénévoles des comités du notariat œuvraient partout en France pour sceller le lien social qui unit les
retraités du notariat. Pour pérenniser et améliorer le fonctionnement de ces Comités, une association dénommée **ASSOCIATION DES
RETRAITÉS ET SALARIÉS DU NOTARIAT (ARSN)** a été créée le 17 mai 2024. Elle prend le relai de façon indépendante et elle est animée
par les mêmes bénévoles retraités du notariat. Cette nouvelle association vise à soutenir, informer et divertir l'ensemble des retraités
et salariés du notariat en favorisant un environnement solidaire et convivial.

ASSOCIATION DES RETRAITÉS ET SALARIÉS DU NOTARIAT – SAVOIE DAUPHINÉ
Département de l'Ardèche, Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie – VOYAGE EN SARDAIGNE DU 24 AU 30 MAI 2026
BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner impérativement avant le 20 novembre 2025 à :
Mme Suzanne GOLLIET, 4, résidence Beauregard 74150 RUMILLY - Tél : 09 54 45 31 25 - 06 88 55 04 65

COORDONNEES

NOM : PRENOM :

NOM : PRENOM :

Adresse :

Tel : Portable.....

Email :

Nom et Tel à prévenir en cas d'urgence :

INSCRIPTION VOYAGE : 1 835€/personne (base 30 voyageurs)

Base 35/39 voyageurs : 1 795 € par personne

Hébergement en hôtels 3* et 4****, formule selon programme**

CHAMBRES – merci de cocher une case

☐ Chambre Double - 2 personnes

☐ Chambre Twin *- 2 personnes *Twin : chambre à 2 lits

A partager avec :

☐ Chambre single – 1 personne avec supplément de 205 €

ALLERGIE OU INTOLERANCE ALIMENTAIRE : si oui, merci de préciser

.....

LIEU DE PRISE EN CHARGE – merci de cocher une case

☐ Péage de covoiturage (Aiguebelette)

☐ Drumettaz (Parking Leclerc)

☐ Péage Alby/Chéran

☐ Rumilly (Anciennes Casernes)

☐ Neydens (parking de Vitam)

4 CHEQUES d'ACOMPTE demandés à l'inscription (encaissés selon l'échéancier ci-dessous)

Par chèque à l'ordre d'AYVAD VOYAGES

ECHEANCIER :

A l'inscription : 550 € par personne ,20/11/2025 : 300 € par personne, 28/01/2026 : 300 € par personne, 28/02/2026 : 300 € par personne

10/04/2026 : Solde (montant à reconfirmer selon le nombre définitif de participants et selon le type de chambre choisie : l'agence vous fera parvenir une facture de solde)

La réservation est effective après validation de la part de l'Agence de Voyage Ayvad Voyages.

ANNULATION

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous à titre de dédit, en fonction de la date de début de voyage.

En cas d'annulation d'un de vos participants vous seront retenus les frais suivants

Les billets EASYJET ne sont non modifiables non remboursables : 100 % de frais en cas d'annulation dès la réservation

A cela s'ajoute les frais suivants :

- plus de 60 jours avant la date de départ : l'acompte de 30% ne sera pas remboursé
- de 60 jours à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant du voyage
- moins de 30 jours avant la date de départ 100% du montant du voyage

Important : Une franchise de 50 € et le montant de la prime d'assurance 45 € / personne ne sont jamais remboursés par la compagnie d'assurance.

Il ne pourra être prétendu à aucun remboursement si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur sa convocation, Ces faits s'analysant en une annulation à l'initiative du client.

Pour tout complément d'information, il convient de consulter le site internet www.crpcen.fr rubrique « Action Sociale » Découvrir votre comité de retraités ».